

Sir HECTOR LANGEVIN : Le comité de la bibliothèque ne pouvait acheter ces livres, parce qu'il n'a pas assez d'argent pour se procurer tous ceux dont on a besoin. Aussi, lorsqu'il se publie un ouvrage de ce genre et que le bibliothécaire désire l'avoir, il écrit au secrétaire d'Etat pour lui demander d'en acheter un certain nombre d'exemplaires.

240. Hôpital général de Winnipeg, pour des patients ne résidant pas au Manitoba, entre le 8 avril 1880 et le 31 mars 1883..... \$14,387.10

M. POPE : Nous avons convenu de payer 60 centins par jour pour chacun de ces malades. Nos agents s'informent avec soin du lieu d'où ils viennent.

241. Pour faire face à de nouvelles dépenses jusqu'au 30 juin, l'immigration devant être plus considérable qu'on ne l'avait prévu.....

M. POPE : Je crois qu'il nous faudra toute cette somme pendant l'année. L'immigration en ce pays sera probablement très considérable.

Les dépenses en Angleterre sont aussi très fortes.

242. Pour payer à Madame Edward Duckett le montant qui aurait dû être payé à feu son mari comme pension de retraite..... \$1,200.00

Sir CHARLES TUPPER : Cette question est depuis longtemps disputée entre le département et madame Duckett. Le mari de cette dernière était un officier de douane, et lorsqu'il fut mis à la retraite, cette somme de \$1,200 fut un sujet de dispute à propos du montant auquel il avait droit.

Après un examen complet de l'affaire, on en est venu à la conclusion que Mme Duckett avait droit à ce montant, en sus de celui qu'elle avait déjà reçu.

M. BLAKE : Nous n'avons pas de renseignements sur la manière dont les calculs ont été faits. Il ne s'agit pas ici d'une gratification. Comme l'a dit l'honorable monsieur, c'est un droit que l'on réclame, c'est un officier qui n'a pas en tout ce qui lui revenait, et cette restitution devient un simple acte de justice. Dans ce cas, le gouvernement devrait rembourser la succession, et non la veuve.

M. VAIL : Il n'y aura pas de créancier dans le cas actuel, et j'espère que le comité ne refusera pas d'accorder cette somme à la veuve.

M. RICHEY : En faisant la part de ce qui revenait au défunt M. Duckett, l'ex-ministère ne tint aucun compte des arrérages. La pension fut basée sur \$600 au lieu de \$1,200, comme elle aurait dû l'être. L'honorable monsieur qui représentait Halifax avant moi m'a donné ces explications.

243. Pour la solde et l'entretien d'une garde à l'hôtel du gouvernement..... \$3,000 00

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est là un crédit exceptionnel, que nous supprimerons.

Les résolutions sont rapportées.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 11.55 p.m.

M. CASEY

## CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 11 mai 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

### COMPTE-RENDU DES DÉBATS.

M. WHITE (Cardwell) : Je propose l'adoption des quatrième et cinquième rapports du comité spécial chargé de surveiller la publication officielle des *Débats* de la Chambre.

Le quatrième rapport se rattache à la nomination de quatre traducteurs des *Débats* en français. Jusqu'ici la traduction s'est faite par contrat; mais l'on a cru qu'il était mieux de confier ce travail à un personnel qui serait directement responsable au comité.

Les quatre titulaires sont MM. Gélinas, Baulieu, Tremblay et Vanasse, et leurs appointements sont basés sur le coût de la traduction l'an dernier. De sorte qu'il est à présumer que nous n'aurons pas à payer davantage pour un service plus efficace.

Le cinquième rapport a trait à l'achat de "calligraphes," au moyen desquels les débats sont copiés d'une façon plus lisible que maintenant. On a suggéré d'accroître le nombre des reporters; mais le comité pense que l'on atteindra le même but, non en augmentant le personnel, mais en facilitant davantage la transcription des comptes-rendus.

Actuellement, chaque reporter a le privilège d'employer un secrétaire qui est censé copier toutes les notes prises à la Chambre avant que le sténographe retourne à son poste. Mais nous avons pu constater que le reporter n'a pas le temps de relire la copie avant de la livrer à l'imprimeur. C'est pourquoi le reporter en chef nous a suggéré—suggestion basée sur l'essai fait par lui et l'un de ses collègues durant la présente session—d'acheter des "calligraphes," afin de pouvoir transcrire plus rapidement les rapports et de permettre ainsi aux sténographes de les relire avant de les confier à l'impression. Il y aurait, en outre, cet avantage, que la copie serait parfaitement lisible.

Les grandes difficultés avec lesquelles nous avons été aux prises, par le passé, sont la rapidité des écritures, et je dois le dire, la négligence du correcteur d'épreuves, ce qui explique pourquoi les *Débats* n'ont pas toujours été ce qu'ils auraient dû être. Je crois, cependant, qu'avec l'arrangement fait, ou plutôt proposé, nous pourrions surmonter ces difficultés et améliorer beaucoup l'édition quotidienne des *Débats*.

L'autre partie de rapport se rapporte à la résignation de M. Lumsden, qui, je le crois, part pour l'ouest, à l'exemple de tant d'autres jeunes gens. Son successeur est bien connu de la Chambre. Il fut autrefois le chef des reporters, et eût pendant quelque temps le contrat des *Débats*. Son habileté comme reporter est parfaitement connue de tous les honorables membres. Je veux parler de M. Thos. Richardson.

Voilà les deux rapports dont j'ai l'honneur de proposer l'adoption.

M. BLAKE : L'honorable monsieur vient de dire que les mesures qui ont été prises pour l'édition française des *Débats* n'élèveront pas le chiffre de la dépense. A ce propos, j'aimerais savoir si le comité est parvenu à mettre en pratique la recommandation qui fut faite lors de la nomination d'un second sténographe français, c'est-à-dire d'utiliser pour la traduction les services des sténographes français—car il est évident que ces messieurs, très habiles d'ailleurs, ont beaucoup de loisirs, et qu'une notable économie serait effectuée s'ils les employaient à la traduction. Je suis bien aise de voir que, d'après l'honorable monsieur, ce travail aura pour